

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 19 du 12 mars 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 10

CIRCULAIRE N°255/ARM/DCSCA/RH/DGC/BCRE/RF

relative à l'organisation et au déroulement du concours sur titres pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées, aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de deuxième classe servant sous contrat en 2021.

Du 19 janvier 2021

CIRCULAIRE N°255/ARM/DCSCA/RH/DGC/BCRE/RF relative à l'organisation et au déroulement du concours sur titres pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées, aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de deuxième classe servant sous contrat en 2021.

Du 19 janvier 2021

NOR AR ME 2 1 0 0 6 4 8 C

Référence(s) :

- Décret N° 2012-1029 du 05 septembre 2012 portant statut particulier du corps des commissaires des armées (JO n°208 du 7 septembre 2012, texte n°14) ;
- Arrêté du 17 mai 2013 fixant la liste des diplômes ouvrant droit à concourir sur titres pour le recrutement aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de 2e classe dans le corps des commissaires des armées (JO n°119 du 25 mai 2019, texte n°24) ;
- Arrêté du 02 décembre 2016 relatif au concours sur titres pour le recrutement au grade de commissaire principal et de commissaire en chef de 2e classe dans le corps des commissaires des armées, parmi les commissaires servant sous contrat (JO n°287 du 10 décembre 2016, texte n°35) ;
- Arrêté du 10 juillet 2017 relatif aux normes d'aptitude applicables aux commissaires des armées, aux aumôniers militaires et au personnel militaire rattaché au corps des commissaires des armées (JO n°166 du 18 juillet 2017, texte n°9).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

- ↳ [Circulaire N° 56/ARM/DCSCA/RH/DGC/BCRE/RF du 09 janvier 2020 relative à l'organisation et au déroulement du concours sur titres pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées, aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de deuxième classe servant sous contrat en 2020.](#)

Référence de publication :

Préambule

Un concours sur titres sera ouvert en 2021 pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées, aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de 2^e classe, de commissaires servant sous contrat, titulaires d'un diplôme de « *master 2* » ou d'un titre équivalent prévu par l'arrêté de 2^e référence.

En 2021, quatre places sont offertes pour l'admission dans le corps des commissaires des armées au titre du 2^e de l'article 7. du décret de 1^{ère} référence.

La direction centrale du service du commissariat des armées est chargée de l'organisation du concours.

1. CALENDRIER.

Les dossiers de candidature seront adressés, par la voie hiérarchique, à la direction centrale du service du commissariat des armées – division « *gestion des corps* », bureau « *commissaires* », section recrutement et formation, 16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40300 - 94114 Arcueil Cedex.

Les dossiers devront parvenir complets au plus tard le vendredi 21 mai 2021, le cachet de la poste faisant foi. Les candidats autorisés à concourir suite à l'examen de leur dossier de candidature seront convoqués aux entretiens individuels d'admission.

Les entretiens individuels auront lieu le jeudi 3 juin 2021 à Arcueil (94), 16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or.

2. DÉROULEMENT DES ENTRETIENS D'ADMISSION.

L'entretien de cinquante minutes avec chaque candidat doit permettre au jury d'apprécier son comportement général, ses motivations, ses qualités de jugement et d'expression ainsi que le parcours professionnel accompli en tant qu'officier.

L'entretien d'aptitude générale se compose d'un exposé et d'un entretien. L'exposé, d'une durée de dix minutes, prend appui sur un sujet tiré au sort se rapportant à l'actualité et un dialogue avec le jury. L'entretien est un temps d'élargissement orienté sur les connaissances d'ordre général du candidat, son parcours professionnel, sa motivation, ses qualités de jugement et d'expression, ses aptitudes personnelles ainsi que son aptitude à exercer des responsabilités.

3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- une lettre de présentation, dactylographiée, dans laquelle le candidat fait part de ses attentes professionnelles et de ses aspirations personnelles ;
- un curriculum vitae détaillé rédigé selon le modèle joint en annexe, dans lequel le candidat présente son parcours professionnel, l'expérience acquise et les responsabilités tenues au sein de chaque poste confié, les dossiers majeurs traités, les points forts et les particularités éventuelles des fonctions assumées ;
- la copie de l'un des diplômes figurant sur la liste de l'arrêté de 2^e référence ;
- un certificat médical établi par un médecin militaire d'active datant de moins d'un an, mentionnant le SIGYCOP⁽¹⁾ et constatant l'aptitude du candidat à l'engagement conformément aux dispositions de l'arrêté de 4^e référence ;
- la fiche récapitulative du contrôle de la condition physique du militaire (CCPM) ;
- la copie du diplôme, test ou certificat attestant du niveau linguistique datant de moins de cinq ans à la date de clôture des candidatures ;

- la photocopie de la carte d'identité militaire du candidat ;
- le numéro identifiant défense.

4. FRAIS DE DÉPLACEMENT.

Les frais de déplacement sont à la charge des unités d'appartenance des candidats.

5. DISPOSITIONS DIVERSES.

La [circulaire n° 56/ARM/DCSCA/RH/DGC/BCRE/RFC du 9 janvier 2020](#) relative à l'organisation et au déroulement du concours sur titres pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées, aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de deuxième classe de commissaires servant sous contrat en 2020 est abrogée.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Stéphane PIAT.

Notes

⁽¹⁾ SIGYCOP : S = ceinture scapulaire et membres supérieurs ; I = ceinture pelvienne et membres inférieurs ; G = état général ; Y = yeux et vision (sens chromatique exclu) ; C = sens chromatique ; O = oreilles et audition ; P = psychisme.

ANNEXE

ANNEXE CURRICULUM VITAE.

ANNEXE L
CURRICULUM VITAE

Photo

Nom : _____ **Prénom :** _____
Grade : _____ **Ancre :** _____
Date de Naissance : _____ **Âge :** _____

Nombre de candidature : _____
Date d'entrée dans le service : _____

Affectation actuelle et emploi tenu : _____
Affectations successives et emplois tenus : _____

Diplôme civils détenus et année d'obtention : _____

Diplôme militaires détenus et année d'obtention : _____

Niveau de langue (PLS, TOEIC,...) : _____

Participation à des OPEX, MISSINT, embarquement : _____

Dossiers majeurs : _____